

*République Française – Département de l'Isère*  
**Commune de Saint Etienne de Crossey**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016**

Le 05 septembre 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2016

**Présents** Mmes COATTRENEC, DALLE, GABASIO, KATAN, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN.

Mrs BERENGER, BOIZARD, DAST, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir** : Mme MARRANT donne pouvoir à M. ROUDET

M. ARMAND donne procuration à Mme MOSCA, M. GAUJOUR donne pouvoir à Mme PEYLIN, M. HURE donne pouvoir à M. TROUILLOUD

**Absent** : Mme SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2016 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Ghislaine PEYLIN propose Monsieur Jean Luc PELLET - adopté à l'unanimité

Madame PEYLIN ouvre la séance

Madame PEYLIN fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 46/2016** : Convention de cession - Les Estivales 2016

**Décision 47/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte BARNIER Bruno / GUIRAL Valérie

**Décision 48/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte CR INVESTIMMO / BERNARD Gilles

**Décision 49/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte CR INVESTIMMO / PREPOLESKI Rudy

**Décision 50/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte PAYOT - LECOINTRE / ROUX - BEAUPERE

**Décision 51/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte BALLY / DROUOT - GUICHARD

**Décision 52/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte FRANC - FINOTTO / COUDURIER Stéphane

**Décision 53/2016** : Missions de contrôle technique - Isolation et réfection de la toiture de la MPT et réfection de l'atrium de la Mairie

**Décision 54/2016** : MAPA nettoyage de deux bâtiments communaux

**Décision 55/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte Cts RAY / VIALLE Maxime - Les Didiers, Section E N° 334

**Décision 56/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte DEBACQ / FRANCAIS "Le Ronjon" Section A N° 861

**Décision 57/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte PAILLOT / M. FRANC Le Charrat Section C N° 297 / D76-77

**Décision 58/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Cession/Licitation BOUCHET/LACHAISE B N° 1331 Le Perrin

- Décision 59/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte SCI ARTHUR DM Mme MAROLLEAU / M. & Mme PEYRIN M.
- Décision 60/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte PERRIN Rolande / RECORBET Camille - Plan Perrin C81-82
- Décision 61/2016** : Achat casse columbarium - HASCOËT Marie-Thérèse
- Décision 62/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte BARNIER Bruno / GUIRAL Valérie
- Décision 63/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte LOCATELLI Serge/PAILLOT
- Décision 64/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte CR INVESTIMMO/BREANCON
- Décision 65/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte DORNE André/LPGC
- Décision 66/2016** : Renonciation au Droit de Prémption Urbain Vte LAGRANGE/IANNI-MANGIAROTTI
- Décision 67/2016** : Contrats de vente de gaz Maïtri'Gaz - Ecoles maternelle et élémentaire, Mairie et Espaces jeunes
- Décision 68/2016** : Mission de SPS - Isolation et réfection de la toiture de la MPT

<b>Délibération N° 48/2016 :</b>
----------------------------------

### **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE EXTENSION BT POSTE LA FAVERGE**

Madame PEYLIN informe l'assemblée que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée St Etienne de Crossey – affaire n°16-289-383 – Extension BT poste Faverge

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	13 230 €
Le montant total des financements externes seraient de :	11 004 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI d'élève à :	126 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élèverait à :	2 100 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études, il convient de

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI

Le conseil, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

- 1 Prend Acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
- |                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Prix de revient prévisionnel :      | 13 230 €       |
| Financements externes :             | 11 004 €       |
| <b>Participation prévisionnelle</b> | <b>2 226 €</b> |
- (Frais SEDI + contribution aux investissements)*

- 2 Prend Acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 126 €

<b>Délibération N° 49/2016 :</b>
----------------------------------

### **ACTE MODIFICATIF N°1 AU MAPA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS, DES ALARMES INCENDIE, DU ROBINET D'INCENDIE ARME ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE**

Le camping municipal est équipé d'une alarme incendie. Cette dernière n'a pas été intégrée dans la liste du matériel à contrôler. Son rajout dans les documents techniques du marché public est indispensable.

La prestation de service décrite ci-dessus entraîne une augmentation du montant global du marché public supérieure à 5,00 %.

En effet, le montant initial du marché à procédure adaptée est :

Pour le montant HT de 746,85 €.  
Pour le montant TTC de 896,22 €.

Le montant de l'acte modificatif est :

Pour le montant HT de 75,00 €.  
Pour le montant TTC de 90,00 €.

La prestation de service en sus correspond à un écart de 10,00 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché public est :

Pour le montant HT de 821,85 €.  
Pour le montant TTC de 986,22 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de l'acte modificatif N°1 au marché public de maintenance des extincteurs, des alarmes incendie, du robinet d'incendie armé et des systèmes de désenfumage.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

<b>Délibération N° 50/2016</b>
--------------------------------

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUVERGNE - RHONE-ALPES  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Madame PEYLIN rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous.

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Auvergne - Rhône-Alpes (C.D.D.R.A), la région Auvergne - Rhône-Alpes favorise l'égalité des chances et la solidarité territoriale dont l'objectif est de lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale et territoriale.

Madame PEYLIN propose à l'assemblée de solliciter les services de la région qui étudieront le projet, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du C.D.D.R.A pour cette opération.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE :

- l'opération.

DECIDE :

- de demander une subvention auprès des services de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

AUTORISE :

- le Maire à solliciter toutes aides financières concourant à la réalisation du projet.
- le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

**Délibération N° 51/2016****BORNAGE ET VENTE BATIMENT « ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION ECOLE MATERNELLE »**

Considérant que la Municipalité souhaite se séparer du bâtiment cadastré « La Mayoussière » section F° N° 376p (ancien logement de fonction de l'école maternelle) actuellement vide de tout occupant,  
Considérant l'avis de France Domaine en date du 24 mai 2016 ayant déterminé la valeur vénale du bien à la somme de **160.000 €**,  
Considérant qu'un détachement de parcelle s'avère nécessaire,

Madame PEYLIN, afin de pouvoir procéder à la vente de ce bien immobilier, demande à l'assemblée délibérante son accord en vue de charger le Cabinet SINTEGRA d'engager les formalités de bornage et l'autorisation de signer tous les documents à intervenir auprès de Me LEGRAND., Notaire à VOIRON.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Par 20 voix pour,**

décide la vente de la propriété cadastrée « La Mayoussière » Section F N° 376 au prix de 160.000 € (prix estimé par les Domaines), autorise M. le Maire à engager auprès du géomètre et du notaire précités les formalités correspondantes et à signer tous les documents nécessaires

**Délibération N° 52/2016****ACQUISITION PROPRIETE BONIN « COTES DE ST ETIENNE » SECTION C N° 602**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, la commune souhaitant acquérir la propriété bâtie de Monsieur BONIN Pierre, cadastrée « Les Côtes de St Etienne » Section C N° 602 de 65 m²,  
Vu l'estimation de France DOMAINE,  
Vu la décision de ce dernier de céder son bien à la commune et l'accord intervenu entre les deux parties,  
Considérant que cette opération a déjà été prévue au budget communal,

Madame PEYLIN, afin de poursuivre cette acquisition auprès de Me Didier HERMANN, Notaire à VOIRON, pour un montant de **100.000 €**, demande à l'assemblée délibérante son accord et l'autorisation de signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Par 20 voix pour,**

Décide l'acquisition de cette parcelle de 65 m² au prix de 100.000 €,  
Autorise M. le Maire à engager auprès de Me Didier HERMANN les formalités d'acquisition et à signer tous les documents nécessaires.

**Délibération N° 53/2016****REVISION ANNUELLE DES DROITS DE PLACE**

Considérant que chaque année la commune fixe les tarifs des droits de place en contrepartie de l'utilisation du domaine public à des fins commerciales et privatives,  
que Pour l'année 2016, Le montant des droits de place est de :

- 0.60€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaires
- 0.70€ le mètre linéaire pour les abonnés autres qu'alimentaires
- 1.10€ le mètre linéaire pour les non abonnés

Après avis de la commission de Finances du 14 juin 2016,

Madame PEYLIN **PROPOSE** à l'assemblée de ne pas augmenter les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer pour l'année 2017 les tarifs des droits de place à :

- 0.60€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire
- 0.70€ le mètre linéaire pour les abonnés autres qu'alimentaires
- 1.10€ le mètre linéaire pour les non abonnés

Chaque commerçant doit faire une demande écrite en Mairie pour s'installer.

Le paiement se fera au trimestre échu pour les abonnés et à chaque installation pour les autres.

- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

<b>Délibération N° 54/2016</b>
--------------------------------

### TARIFS LOCATION LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur TROUILLOUD Roger Adjoint aux finances fait état à l'assemblée des tarifs pour l'occupation des locaux du complexe sportif par les associations et les clubs sportifs extérieurs à la commune à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Tarifs horaires hors vacances scolaire et week-end hors vacances scolaires:**

GRANDE SALLE	SALLE DE SPORT PIEDS NUS	MUR D'ESCALADE
28€/ heure	18€/ heures	12€/ heure

**Tarifs horaires pour une saison complète :**

GRANDE SALLE	SALLE DE SPORT PIEDS NUS	MUR D'ESCALADE
28€/ heure	18€/ heures	10€/ heure

**Tarifs horaires pendant les vacances scolaires et week end pendant les vacances scolaires :**

Week end ou vacances scolaires			
Créneaux horaires	La grande salle	Salle pieds nus	Mur d'escalade
<b>Journée : 8h – 18h</b> (soit 10 heures)	110€	80€	60€
<b>Soirée : 18h – 22h30</b> (soit 4 heures 30)	60€	50€	45€
<b>Journée et soirée : 8h – 22h30</b> (soit 14 heures 30)	150€	110€	80€
<b>Forfait 2 jours ou week-end : 8h -18h</b> (soit 20 heures)	200€	140€	100€

Après discussion et délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

<b>Délibération N° 55/2016</b>
--------------------------------

### TARIF DENEIGEMENT HIVER 2016/2017

Madame PEYLIN rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Elle rappelle que le Conseil avait fixé, par délibération du 6 juillet 2015, la participation de déneigement pour l'hiver 2015-2016 à 20 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de laisser la participation pour l'hiver 2016-2017 à 20 € par an et par habitation pour le déneigement des voies privées des lotissements.

les voies privées des lotissements ne seront déneigées que si l'ensemble des propriétaires signe individuellement une convention de déneigement.

les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

<b>Délibération N° 56/2016</b>
--------------------------------

### VIREMENT DE CREDIT N° 05/2016

#### Article 63512 « taxes foncières » :

Madame PEYLIN informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les crédits ouverts à cet article à hauteur de 545 €. En effet suite à l'achat de la boulangerie par la commune, cette dernière devra payer un prorata de la taxe foncière induite pour ce bien (de la date d'achat au 31 décembre 2016). Le montant de la taxe s'élève à 545 €, non prévus au budget primitif 2016.

#### Article 6718 « charges exceptionnelles » :

Madame PEYLIN informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les crédits ouverts à cet article à hauteur de 670 €. En effet suite au sinistre en date du 24 décembre 2015 dans le local de la fleuriste « POPPY fleurs » un procès-verbal d'expertise a été établi précisant que les dommages restant à prendre en charge s'élèvent à la somme de 670 €. L'assureur de la commune la MMA a informé la commune qu'il ne prendra pas en charge ces frais puisque la franchise contractuelle souscrite par la commune est supérieure au montant des dommages.

Ces sommes sont prises sur le poste des dépenses imprévues de la section de de fonctionnement pour une somme totale de 1170 € ramenant le solde des crédits ouverts en dépenses imprévues à 14 187 €.

**Madame PEYLIN PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2016 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
63512	Taxe foncière		545,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		670,00
022	Dépenses imprévues	-1 170,00	1 170,00
<b>Total section</b>		<b>-1 170,00</b>	<b>1 170,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte par 20 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<b>Délibération N° 57/2016</b>
--------------------------------

**VIREMENT DE CREDIT N° 06.2016****Article 165 « cautions » :**

La somme inscrite au budget primitif 2016 pour les remboursements de cautions, ne suffira pas. En effet il convient d'augmenter les crédits de 813 €. Un nouveau départ de locataire est à prévoir à l'immeuble Varlope.

**Article 21534 « réseaux d'électricité » :**

Suite à la demande de raccordement du Gaec du «Brossmont», le SEDI a établi un dossier de projet d'extension du réseau BP du poste « Faverge », route du Paris le Brossard, nécessaire au raccordement du Gaec.

Le coût de cette opération est estimé à ce jour à 13 230 € TTC, dont 11 004€ de financements externes.

La prise en charge pour la commune de Saint Etienne de Crossey s'élèverait donc à hauteur de 2 226€ TTC.

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au BP 2016, il est nécessaire de la prévoir à l'article 21534, via le poste des dépenses imprévues de la section d'investissement.

S'agissant d'un prévisionnel il sera peut-être nécessaire de reprendre une délibération de virement de crédit lors de l'adoption du projet définitif.

Madame PEYLIN propose de diminuer les crédits des dépenses imprévues de la section d'investissement à hauteur de 3 039 € (813€+2226€) ce qui ramènerait le solde des dépenses imprévues d'investissement à 41 905,74 €.

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2016 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
165	Remboursement de caution		813,00
21534-108	Réseau d'électrification rurale		2 226,00
020	Dépenses imprévues	-3 039,00	
<b>Total section</b>		<b>-3 039,00</b>	<b>3 039,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte par 20 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**POINT COMMISSIONS :**Enfance jeunesse et action sociale

Madame PEYLIN signale que le congé parental de l'agent chargé du scolaire se termine et qu'elle a repris ses fonctions, que sa remplaçante qui a donné entière satisfaction, quittera son poste le 18 septembre.

La fête de fin d'été d'AEJ a été très réussie, le centre de loisirs a connu une belle fréquentation jusqu'à la veille de la rentrée scolaire.

La rentrée des classes s'est bien déroulée pour les enfants et le personnel, les travaux demandés ont été pratiquement tous réalisés pendant l'été, Madame Peylin remercie le service technique.

2 nouvelles enseignantes sont arrivées : Madame Weber enseignante remplaçante basée sur l'école de St Etienne de Crossey en remplacement de Madame Pernet, Madame Bandet à l'école maternelle en remplacement de Madame Pouyet partie à la retraite.

Un nouvel Inspecteur Monsieur Heley Girard a été nommé en remplacement de Madame Robichon également partie en retraite

Les effectifs sont stables en élémentaire et légèrement moins élevés en maternelle

Le 7 septembre une animatrice d'AEJ présentera son projet Burkina. Le conseil d'administration de cette association aura lieu le 15 septembre,  
 Le comité de pilotage du périscolaire se réunira pour faire le bilan du PEDT au bout d'un an d'existence.  
 Des assemblées générales auront lieu, le 29 septembre pour le sou des Ecoles et le 6 octobre pour la crèche.  
 Prochaine commission 13 septembre 2016

#### Travaux :

Le déplacement d'une grosse conduite de gaz par GRDF dans le centre Bourg est terminé.  
 Des coupures d'électricité sont prévues pour divers travaux, tout d'abord pour l'enfouissement des lignes basse tension puis lors du changement du transformateur sur le chemin de dessus qui restera à la même place. Pendant ces derniers travaux, un transformateur provisoire sera installé sur le chemin de dessus. L'accès à ce chemin se fera de part et d'autre du transformateur : un accès par la route de Voiron et un accès par la route du Crest.  
 Pour le giratoire de Chartreuse, nous sommes en attente d'un courrier du département précisant l'emplacement de la sortie des carrières ceci afin de pouvoir acquérir le chemin privé qui mène au local boule et à des habitations.  
 Des recherches de subvention sont entreprises pour financer la passerelle sur la Morge au pont des Vachonnes.  
 La première tranche des travaux de voirie est terminée.  
 Les divers diagnostics pour la vente des maisons de l'école et maison Burriat sont commandés  
 Les travaux pour la mise en conformité ERP de l'ascenseur ont débuté aujourd'hui.  
 Les travaux de construction d'un caveau provisoire et d'un ossuaire dans le cimetière se feront fin septembre  
 Prochaine commission le 22 septembre 2016

#### Finances et sports :

Le camping a connu une bonne fréquentation.  
 Les associations sportives vont reprendre leurs activités, Messieurs Trouilloud et Verguin souhaitent que les badges de la nouvelle centrale de fermeture du gymnase soient distribués très rapidement.  
 Le planning des occupations du gymnase pendant les week end sera élaboré prochainement.  
 Madame Katan soulève le problème d'un mousqueton défectueux sur le mur d'escalade. Un animateur de l'association EVA, association qui utilise le mur d'escalade, l'a signalé. La société chargée de la vérification du mur lors de sa visite de contrôle n'a fait aucune remarque concernant ce mousqueton. Un courrier a été fait à ce bureau de contrôle avec des photos, mais celui-ci confirme son premier rapport et ne note aucun dysfonctionnement. Pour le moment un panneau interdit l'utilisation de ce mousqueton et une entreprise devrait être mandatée pour sa réparation. Les élus sont inquiets, de la crédibilité du bureau de contrôle.  
 Prochaine commission : le 20 septembre 2016

#### Vie du village

Madame Montéréal annonce une exposition à St Aupre sur Jean Moulin, inauguration de cette exposition avec une conférence de Gil Emprin le 5 octobre.  
 Toujours sur St Aupre, la foire aux chèvres aura lieu les 17 et 18 septembre  
 L'inauguration de la nouvelle saison culturelle « Correct vous avez dit correct... ? » aura lieu le 30 septembre avec lors de cette présentation des prestations musicales avec « Coucou c'est New ».  
 Le 16 octobre projection du film « Demain » sur une initiative citoyenne.  
 Madame Peylin explique qu'une exposition « raconte-moi le patrimoine » sera itinérante au niveau des abris bus du Pays Voironnais ; Cette exposition organisée par le Pays Voironnais aura lieu du 5 au 18 septembre Pour St Etienne de Crossey c'est Monsieur Daniel Jacolin qui a livré ses connaissances sur le patrimoine local.  
 Prochaine commission : 20 septembre 2016 à 19 h

#### Urbanisme

Un agent a été reclassé au service urbanisme, actuellement cette personne se forme pour reprendre une partie du poste de monsieur Grimonet lorsqu'il prendra sa retraite.  
 La boulangerie a été achetée par la commune.  
 Des personnes sont intéressées par l'acquisition de l'ancienne maison de fonction de l'école maternelle.  
 La maison Burriat sera mise en vente.  
 Lorsque la coiffeuse intégrera les surfaces commerciales de la SEMCODA, le local qu'elle loue actuellement sera disponible, il est nécessaire dès à présent de rechercher un locataire.  
 Une présentation du dossier du schéma directeur des eaux pluviales se fera le 15 septembre à 18 H  
 Prochaine commission le 12 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 30

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 03 OCTOBRE 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**Affiché le 12 SEPTEMBRE 2016**

